

*Questions orales***LE BUDGET****L'ANNONCE DE LA SCHL—LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DISPOSITIONS SUR LE LOGEMENT**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement, qui a si bien pesé sa réponse. Il a dit qu'il n'y avait pas eu de publication avant telle date. Comme le lui apprend l'échange de propos d'hier, ce dont il s'agit ce n'est pas la date de publication mais la date de la communication préalable des renseignements contenus dans le budget. Le ministre a dit qu'il ne savait rien de la teneur du budget le 10 novembre, et cependant l'agence Vickers et Benson réservait de l'espace en son nom le 9 novembre, veille du jour où il prétendait ne rien savoir.

**Une voix:** Quelle importance?

**M. Clark:** Quelle importance, demandent les libéraux? Quelle importance qu'on viole le secret budgétaire! Quelle importance qu'on gaspille l'argent des contribuables.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** J'ai une question bien précise à poser à ce ministre «sans importance» de ce gouvernement «sans importance». Le ministre peut-il nous dire exactement à qui ont été communiqués ces renseignements budgétaires détaillés? A quelles personnes du gouvernement ou de l'extérieur? Quand ont-ils été communiqués, et sur l'autorisation de qui ces renseignements budgétaires détaillés ont-ils été communiqués?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je dois dire à nouveau au très honorable chef de l'opposition qu'aucun texte n'a été communiqué par le gouvernement au public ou à quiconque avant que le ministre des Finances ait terminé son exposé budgétaire à la Chambre le soir de la présentation du budget. Je veux que cela soit bien compris. Il n'y a eu aucune violation du secret.

En ma qualité de ministre responsable à la Chambre de la SCHL, je suis découragé que des questions de ce genre viennent du très honorable chef de l'opposition. Depuis trois semaines, le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique se sont donné le mot pour communiquer au public les secrets de ce qu'ils croient être un document secret rédigé pour l'établissement du budget.

● (1450)

**LA FIRME PUROLATOR**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Le ministre a changé d'attitude et prétend maintenant qu'aucun renseignement n'a été divulgué à la population. Les députés aimeraient bien savoir ce qu'il entend par «population» en raison des relations contractuelles liant le gouvernement avec Vickers and Benson, Purolator et d'autres. Nous aimerions encore savoir précisément quels renseignements budgétaires sont sortis du bureau du ministre des Finances et à quelles dates. Nous aimerions obtenir ces renseignements.

Je voudrais poser une question au sujet de Purolator, l'organisme qui a transmis cette annonce à environ 140 journaux, d'après le témoignage du ministre, d'un bout à l'autre du pays. Quand exactement et en vertu de quelle autorisation ces renseignements ont-ils été remis à Purolator?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** La documentation en question a été préparée par les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui collaborent avec moi, comme je l'ai signalé, depuis quelques mois, et m'ont conseillé relativement à un allègement offert dans le budget à ceux qui doivent renouveler leurs hypothèques. Voilà pourquoi j'ai fait réserver de l'espace dans les journaux. A 8 heures du soir où l'exposé budgétaire a été présenté, j'ai décidé que la documentation me semblait refléter la position du gouvernement et pouvait être divulguée.

**Une voix:** Ce n'est pas ce que vous avez dit hier.

**LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Cette déclaration va à l'encontre de ce qu'a dit le ministre à la Chambre. J'aimerais poser au secrétaire d'État du Canada une question concernant la Canada Media Corporation à laquelle le gouvernement verse plus de deux millions de dollars pour faire le travail que fait apparemment la firme Vickers and Benson. Pourquoi cette dernière a-t-elle été mêlée à cette opération si le gouvernement canadien a conclu un contrat de deux millions de dollars avec la Canada Media Corporation pour faire exactement le même travail que la firme Vickers and Benson?

Comme, de l'aveu même du ministre chargé du logement, il semble y avoir eu des fuites concernant le budget à partir du bureau du ministre des Finances avant la lecture du budget à la Chambre, le 12 novembre soir, et compte tenu de cette polémique concernant l'éventuelle divulgation prématurée de ces renseignements à des journaux dans tout le pays, le ministre peut-il promettre à la Chambre de renvoyer toute cette question au comité approprié de la Chambre, où nous pourrions poser des questions précises et obtenir des réponses détaillées sur ce qui s'est réellement passé, sur les personnes qui étaient au courant des dispositions budgétaires avant la publication du budget et sur le rôle qu'on joué la firme Vickers and Benson et la Canada Media Corporation?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Madame le Président, je ne pense pas être en mesure de donner au député des renseignements qui l'aideront dans sa chasse aux sorcières. Je tiens à lui dire que je puis, par contre, l'aider à comprendre la procédure qui le préoccupe tant. Tout d'abord, pour faire paraître une annonce par un organisme gouvernemental tel que la SCHL ou n'importe quelle société de la Couronne, on ne procède généralement pas de la même façon que pour les annonces émanant de ministères du gouvernement. Il arrive moins fréquemment que la SCHL ait l'occasion de le faire, ou le comité des communications du cabinet.

Quant à la deuxième partie de la question, il conviendrait de la poser au ministre. Je tiens à signaler au très honorable député qu'il peut arriver qu'un ministre, qui a présenté des instances au ministre des Finances sur les dispositions qu'il aimerait voir figurer dans le budget, prépare des annonces publicitaires dans l'espoir que le ministre suivra ses recommandations. Néanmoins, il lui est impossible de savoir, avant la présentation du budget ou avant la séance d'information dans l'heure qui précède la présentation du budget, si ces dispositions seront ou non incluses dans le budget.